



Albertville, Allandaz, Beaufort, Bonvillard, Césarières, Cevins, Cléry, Cohannoz, Crest-Voland, Esserts-Buy, Flumet, Frontenex, Giby-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Hauteville Les Salés, La Bâtie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Monestieu, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Planchevire, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugnés, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Gens du voyage - Fermeture temporaire du terrain d'accueil des gens du voyage situé dans la Plaine de Conflans en bordure de la RD90 à Albertville – Prolongation du délai de fermeture

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage,

Vu la circulaire d'application n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal de la Ville d'Albertville du 20 décembre 1991 réglementant le fonctionnement du terrain d'accueil des gens du voyage situé dans la Plaine de Conflans en bordure de la RD90 à Albertville,

Vu le schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage pour la période 2019–2025, approuvé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Arlysère et son article 3-5 rappelant la compétence obligatoire exercée par la Communauté d'Agglomération Arlysère en matière d'accueil des Gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil,

Vu la nécessité de réaliser des travaux de nettoyage, de sécurisation et de mise en conformité de l'aire située dans la Plaine de Conflans en bordure de la RD90 à Albertville,

Vu l'arrêté n°2018-043 pris par la Communauté d'Agglomération Arlysère le 28 mars 2018 relatif à la fermeture de l'aire d'accueil d'Albertville du 8 juin 2018 au 15 janvier 2020 afin de réaliser les travaux de nettoyage, sécurisation et de mise en conformité,

Considérant l'obligation de se conformer au schéma départemental d'accueil des Gens du voyage,

Considérant que ces travaux justifient la fermeture temporaire de l'aire,

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date du 15 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une prolongation de la fermeture de l'aire d'accueil d'Albertville située dans la Plaine de Conflans en bordure de la RD90 à Albertville pour terminer les travaux de sécurisation et de mise en conformité, jusqu'au 28 février 2020 inclus.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera :

- affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Arlysère,
- affiché à l'entrée du terrain d'accueil des Gens du voyage d'Albertville
- publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Arlysère

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, M. le Maire d'Albertville, au Commissariat d'Albertville et à la SASSON.

Fait à ALBERTVILLE, le 9 janvier 2020

Le Président

Franck LOMBARD

